

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### Du 20 novembre 2024

Liste des présents :

Conseiller(ère) municipal(e)	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Pouvoir à	Secrétaire de séance
M le Maire, M CROUX Christian	X			
M le Premier adjoint, M DERAMOND Sébastien	X			X
Mme BERTHIER Béatrice	X			
Mme CAVAILLE Céline		X	P. CONDOUMY	
Mme FERRAND Anne-Lise	X			
Mme OWEZAREK Laurianne	X			
Mme PAYRASTRE Elisabeth	X			
M CODECCO Didier	X			
M CONDOUMY Philippe	X			
M GOUT Damien	X			
M MOULIN Dominique	X			

Horaire de séance :

Ouverture de séance :  
21h00

Clôture de séance :  
23h00

Prochain Conseil :  
18 décembre 2024

Liste des observateurs :

#### Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 25/09/24
2. Délibération ESIT - Contrat SIPOM collecte déchets ménagers et assimilés
3. Décision Modificative N° 04 BP 2024 - Reversement à Réseau31 d'un remboursement à tort sur l'exercice 2023
4. Délibération Adhésion au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne - Réseau31 Transfert des compétences assainissement collectif
5. Délibération indemnité conseiller municipal
6. Présentation rapport d'activité Terres du Lauragais 2023
7. Réunion CD31 et Région
8. Proposition de vote d'une motion
9. Présentation devis restauration tableaux église et traitement anti-mousse bâtiments communaux
10. Devis Pool Routier
11. Comptes rendus des réunions intercommunales
12. Questions diverses

## Compte rendu de séance :

### 1. Approbation des comptes rendus

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 septembre 2024.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0

### 2. Délibération ESIT - Contrat SIPOM collecte déchets ménagers et assimilés

Modification de la gestion des biodéchets.

#### REPRISE DES DÉCHETS BIODÉGRADABLES

##### - Situation actuelle

Les déchets organiques sont gérés dans des composteurs dans l'enceinte de l'école

- Problème d'odeur dans le voisinage
- Problème de rongeur
- Besoin d'intervention manuelle chaque semaine

##### - Proposition

Passer par un service de collecte des déchets organiques

- Passage d'un camion chaque semaine
- Déchets dans un conteneur étanche de 120 à 200 litres

- Valorisation des biodéchets par méthanisation (Cler Verts site de BELESTA EN LAURAGAIS)



SIPOM

	Quantités collectées / passage	Nombre de passages	Fréquence de collecte	Prix unitaire	Tarif mensuel
Ordures ménagères assimilées	0.14 m <sup>3</sup>	1	1.00	50€ / m <sup>3</sup>	21 €
Déchets ménagers	1.98 m <sup>3</sup>	1	1.00	10€ / m <sup>3</sup>	59.40 €
Biodéchets	0.2 m <sup>3</sup>	1	1.00	23€ / m <sup>3</sup>	13.80 €

Pour les ordures ménagères : 1 bac 140 litres par semaine :  $0.14 \times 1 \times 50 \times 36/12 = 21$  €

Pour les emballages et papiers à recycler : 3 bacs 660 litres par semaine  $0.66 \times 3 \times 10 \times 36/12 = 59.40$  €

Pour les biodéchets : 1 bac 200 litres par semaine :  $0.2 \times 23 \times 36/12 = 13.80$  €

Soit un total de .....94.20.....€/mois payable au trimestre : .....282.60.....€/trim

Date d'entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> octobre 2024

#### Cler verts

##### Budget prévisionnel

Désignation	Quantité	Coût unitaire HT	Coût mensuel HT	Coût annuel HT
Tarif d'approche	1 /sem	19.00 €	82.33 €	988.00 €
Forfait sans emballage	1 bac(s)	9.00 €	39.00 €	468.00 €
		<b>Sous -</b>	<b>121.33 €</b>	<b>1 456.00 €</b>
Sacs compostables	0 /sem	0.00 €	0.00 €	0.00 €
		<b>TOTAL estimé</b>	<b>121.33 €</b>	<b>1 456.00 €</b>

Tarif Annuel : 1 456 €

#### Résultat du vote

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

### 3. Décision Modificative N° 04 BP 2024 - Reversement à Réseau31 d'un remboursement à tort sur l'exercice 2023

Régularisation budgétaire :

- Article 615221 – 71 €
- Article 673 + 71 €

#### Résultat du vote

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

### 4. Délibération Adhésion au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne - Réseau31 Transfert des compétences assainissement collectif

Transfert des compétences assainissement collectif.

Compte tenu du contexte actuel et de la complexité de plus en plus grande du domaine de l'assainissement collectif et des compétences du Syndicat Mixte en la matière, le transfert de

l'ensemble des compétences de l'assainissement collectif présente un réel intérêt pour la commune.

Il est également proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation parmi les membres de l'assemblée à 2 délégués qui seront chargés de représenter la commune au sein de la Commission Territoriale. Cette désignation doit être opérée à la majorité absolue.

Par conséquent, M. le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute-Garonne et de lui transférer les compétences suivantes :

- Assainissement collectif :
  - Collecte des eaux usées
  - Transport des eaux usées (réseau de transfert constitué par toute canalisation dont l'extrémité correspond à un dispositif d'épuration)
  - Traitement des Eaux usées
- De proposer à Réseau31 de fixer la date de ce transfert de compétence au 1er janvier 2025
- De désigner, afin de représenter la commune au sein des instances du syndicat, les personnes suivantes :
  - M. DERAMOND
  - M. MOULIN

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0

## 5. Délibération indemnités conseiller municipal

L'indemnité d'un conseiller municipal doit être prélevée dans l'enveloppe globale des indemnités Maire et Adjoints au Maire.

Le total de l'enveloppe pour la commune est de 35, 40 % maximum de l'indice 1027 (Maire 25, 50 % et 1er Adjoint au Maire 9, 90 %).

Les indemnités totales du Maire et du 1er Adjoint représentent 32, 50 % (Maire 24 % et 1er Adjoint 8, 50 %).

Il reste donc 2, 90 % maximum pour l'indemnité du conseiller ayant délégation travaux.

Proposition de Monsieur le Maire d'allouer, à compter du 1er décembre 2024, une indemnité mensuelle à hauteur de 2, 50 % de l'indice 1027 soit 102, 76 € brut, 88, 88 € net + 4,32 € de charges patronales (base 2024).

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0

## 6. Présentation rapport d'activité Terres du Lauragais 2023

Rapport envoyé avec la convocation

Avis du Conseil Municipal : Document synthétique avec des bons retours.

Arrivée de L. OWEZAREK.

## 7. Information CD31 et Région

Réunion du 08/11/24 avec le Président du CD31 :

Rappel du contexte : La loi des finances 2025 impose des restrictions budgétaires aux collectivités territoriales à hauteur de 11 milliards d'euros en réalité et non de 5 milliards d'euros comme avancé par le gouvernement.

Par rapport à cette loi, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne classé 4ème département de France (dû à son attractivité économique et démographique) doit impacter son budget de 66 millions d'euros en 2025.

Pour pouvoir répondre à cette demande de l'Etat, le CD31 a un besoin d'économie de 160 millions d'euros sur son budget de fonctionnement. Les mesures annoncées pour parvenir à cet objectif sont les suivantes :

- 10 % d'économie nécessaires sur tous les services + réorganisation.
- Suppression de 460 postes d'agents contractuels dans les 3 mois à venir et remplacement d'un poste sur deux lors d'un départ à la retraite.
- Diminution de la masse salariale de 20 millions d'euros.
- Etude de projets plus poussée et 1 seul projet par commune subventionnable (priorité au projets énergétiques).
- Pool Routier : reste 1/3 à consommer avant fin 2024 au sein de la CCTL et pas de reconduction du Pool Routier en 2025 = organisation de réunions de secteurs pour définir les priorités.
- Réalisation d'un seul collège au lieu de 2 voire 2,5 actuellement.
- Restrictions sur la réalisation de nouvelles casernes Services Incendie et de Secours.
- Restrictions sur les aides allouées aux agriculteurs à hauteur de 50%.

Le budget prévisionnel 2025 est de 1,5 milliard d'euros avec une capacité de 200 millions d'euros/an pour l'investissement.

Les priorités pour le CD31 restent : aide à la personne, sécurité, investissement sur la voirie.

Pour la Région, ces restrictions budgétaires vont se traduire par des suppressions d'emplois, gel de subventions aux communes sur certains projets, suppression de commandes publiques en 2025 (renonciation à l'achat de nouveaux trains).

## 8. Proposition de vote d'une motion

Cette situation est source d'inquiétudes pour tous les élus locaux et notre commune va certainement être impactée par ces restrictions à l'échelle de la Région et du CD31 qui à travers les subventions allouées jusqu'à présent, aidait les petites communes pour le financement de projets.

La baisse du taux du FCTVA prévu à 14,5 % au lieu de 16,4 % reversé aux collectivités va également impacter les investissements.

C'est pour cette raison qu'avant de vous présenter les devis de travaux, je vous propose de voter une motion pour exprimer notre inquiétude et notre colère envers l'Etat. Nous allons devoir prioriser les investissements en 2025 si nous ne voulons pas impacter fiscalement nos administrés !!

Suite aux attaques formulées ces dernières semaines en direction des élus locaux, considérés comme responsables de l'endettement public, nous voulons affirmer avec force la légitimité de la colère et de l'inquiétude des maires.

Nous rappelons encore une fois que contrairement au budget de l'Etat en déficit chaque année depuis près de 50 ans, les collectivités locales doivent appliquer la « règle d'or » qui les oblige à respecter l'équilibre de leurs finances.

Faire porter la situation de l'endettement de la France aux collectivités locales est inacceptable quand leur dette reste stable depuis 30 ans et même en légère diminution, passant de 9% du PIB en 1995 à 8,9% en 2023. Le recours à l'emprunt ne concerne par ailleurs que des investissements et n'est pas enclenché systématiquement. Les projets à l'échelle locale sont analysés et chiffrés avant prise de décision.

Les coupes budgétaires annoncées par le Premier Ministre auront pour conséquence une baisse des niveaux de services publics sur les territoires. Le bloc communal (communes et intercommunalités) sera lourdement affecté par cette décision brutale et inique comme le sera l'activité économique.

Nous demandons au Gouvernement de revoir sa position et de renoncer à la baisse des recettes sur le budget des collectivités sous peine de voir un recul du service public et une pression fiscale de nos administrés encore plus importante dans un contexte économique actuel difficile.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

Un rassemblement des maires de la Haute-Garonne, des présidents d'intercommunalités avec la présence du Président du Conseil Départemental et la Présidente de la Région Occitanie va être organisé prochainement devant la Préfecture pour exprimer notre colère.

## 9. Présentation devis restauration tableaux église et traitement anti-mousse bâtiments communaux

Devis de restauration des tableaux de l'église (Atelier du Lauragais):

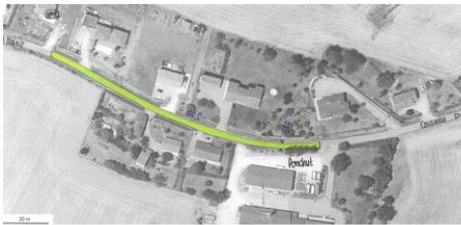
- Tableau « La vierge au serpent » : 3 160 € HT / 3 792 € TTC
- Tableau « L'annonciation » : 3 370 € HT / 4 044 € TTC
- Tableau « L'annonciation de la vierge » : 5 570 € HT / 6 684 € TTC
- Tableau « Saint Joseph tenant l'enfant Jésus » : 5 290 € HT / 6 348 € TTC
- Soit au total 20 868 € TTC

Devis de nettoyage et traitement antimousse des bâtiments communaux (DLM Rénovation) :

ARTICLE	PRIX	QTÉ	MONTANT
Mairie Application d'un fongicide hydrofugé sur les 4 façades	10,00 €	180	1800,00 €
Mairie Toiture Application d'un traitement anti mousse anti moisissure Nettoyage basse, pression de la toiture Application d'un traitement hydrofuge Sur Toiture	17,00 €	110	1870,00 €
Mairie Mur de clôture et Escalier Application d'un traitement anti mousse anti moisissure, nettoyage et application d'un traitement hydrofuge	12,00 €	65	780,00 €
Mairie Sol Application d'un traitement anti mousse anti moisissure Nettoyage et application d'un hydrofuge d'étanchéité	12,00 €	220	2640,00 €
Salle des fêtes Application d'un traitement anti mousse anti moisissure Nettoyage et application d'un traitement hydrofuge	12,00 €	73	876,00 €
Mur cimetière Application d'un traitement anti mousse anti moisissure, nettoyage, application d'un hydrofuge d'étanchéité	12,00 €	280	3360,00 €
Escalier cimetière, église Application d'un traitement anti mousse anti moisissure, nettoyage, application D'un hydrofuge d'étanchéité	12,00 €	20	240,00 €
TOTAL		EUR 11566,00 €	

Il a été proposé de sélectionner les postes prioritaires (par exemple en excluant le mur du cimetière et sol terrasse mairie) et voire également si des postes pourraient être réalisés par nos propres moyens en louant un nettoyeur haute pression.

## 10. Devis Pool Routier

<input type="checkbox"/> En Cabille	5 407€ HT	6 448,40€ TTC	<input type="checkbox"/> Le Bois Grand	12 020,6€ HT	14 424,72 € TTC
					
<input type="checkbox"/> En Férol	8 928,9€ HT	10 714,68 € TTC	<input type="checkbox"/> Ponchut	7 353,7€ HT	8 824,44 € TTC
					

L'enveloppe du Pool Routier 2022/2025 a été consommée dans son intégralité soit 74 618 € HT. Une enveloppe supplémentaire de 20 899 € HT prise sur notre budget de fonctionnement a été allouée pour réaliser des travaux nécessaires sur le VC5 et ajoutée aux attributions de compensation de la commune.

Une purge de chaussée a dû être réalisée Chemin du Lac pour un montant de 3 150 € HT lors des travaux.

Le solde de la révision libre enveloppe « voirie » pour l'année 2024 est donc de 17 749 € HT.

Vu le montant des devis présentés, M. le Maire préconise de regrouper les devis des zones « En Cabille » et « En Fériol » afin d'économiser sur la mise en place de chantier et signalisations verticales (850 € HT), de réaliser un seul tronçon allant de la zone « En Cabille » à la zone « En Fériol » et de consommer le solde de l'enveloppe voirie 2024.

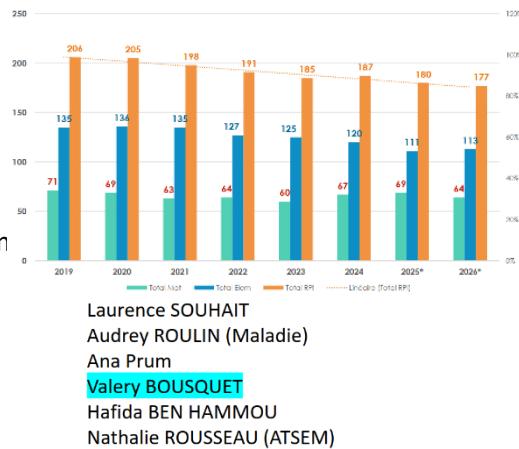
Comme le devis de cette proposition est à l'étude et que ces travaux ne seront pas réalisés sur 2024, la CCTL va déduire les 17 749 € de l'attribution de compensation de 2024 et reporté ce montant sur les AC 2025. Nous devrons prendre une nouvelle délibération en ce sens lors d'un prochain conseil municipal.

L'entretien de nos routes pour 2025 et les années suivantes reste une préoccupation majeure si le CD31 ne reconduit pas d'enveloppe « Pool Routier » ou revoit le taux de subvention à la baisse.

## 11. Comptes rendus des réunions intercommunales

ESIT 14/10/24 :

- Effectif :



- Effectif mun

- Achat plat gastro inox pour réduction des déchets d'emballage (810 €)
- Gestion des déchets biodégradables
- Traçage des conduites d'eau pluviale
- Révision prix garderie.

Concernant ce dernier point, le conseil municipal s'est majoritairement hostile à une augmentation. Il serait préférable de délibérer d'une augmentation lors du vote du budget de l'ESIT. Et si cette augmentation est validée, il faudra informer les parents de la nouvelle tarification avant la rentrée de septembre.

CONSEIL ECOLE 07/11/24 :

- Effectif : 189 élèves répartis en 8 classes :
  - Maternelle = 67 enfants.
  - Elémentaire = 122 enfants
- Prévisionnel rentrée scolaire 2025/2026 ; 185 élèves avec potentiellement fermeture d'une classe et par conséquent une classe double niveau en Elémentaire.
- Point sur les projets d'école.
- Coopératives scolaires :
  - Maternelle = 2 114 €.
  - Elémentaire = 4 407 €.

## BUREAU COMMUNAUTAIRE 12/11/24 :

- Intervention de Haute Garonne Ingénierie pour réflexion à la prise compétence PLUI.
- Date limite validité PLU au 22/02/28 et pas d'autorisation d'urbanisme en zone AU.
- Possibilité de réaliser des PLU intra-communautaires par rapport à la taille de la CCTL (+ de 50 communes).
- Financement de l'Etat de plus en plus fléché vers les PLUI et position très drastique de la DDT lors de procédure révision PLU communaux.
- 

## 12. Questions diverses

- Changement adresse de notre centre des impôts au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :
  - SIP de Balma / 76 rue Saint-Jean B.P. 70001 31137 Balma CEDEX
  - Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 (sans RDV)
  - Et le lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 15h30 (avec RDV)
- Antivirus Orange Cybersecure Pro 5. 83 € HT / mois
- Dépôt sauvage transformateur Pique Perrier
- Invitation conseillers municipaux et conjoints repas du 15 décembre : réponse avant le 03/12 et préparation arbre de Noël.
- Agent recenseur 2025 – recensement du 16 janvier au 15 février 2025 et prévoir deux ½ journées de formation entre le 06/01/25 et 15/01/25.
- Travaux à prévoir :
  - Pose panneaux vidéoprotection
  - Remise à l'endroit des panneaux « Maureville »
  - Remise en place balise rabattable à l'entrée de la commune à prévoir rapidement.
- Nouvelle campagne de plantation de bulbes (1000 bulbes pour 270 € HT)
- Préparation bulletin municipal
- Prochain conseil municipal le mercredi 18/12/24 : choix du prestataire location et maintenance photocopieur + point salle des fêtes.
- Fermeture secrétariat de mairie fin d'année du mardi 24/12/2024 au vendredi 03/01/2025 inclus.
- Commission manifestation : les cadeaux sont terminés, mise en place du sapin le vendredi 13 décembre.